

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA SCIENCE DE L'UKRAINE

UNIVERSITÉ NATIONALE LINGUISTIQUE DE KYIV

Faculté de philologie romane et de traduction

Département de langues romanes

Mémoire de recherche

sur le sujet: « INFLUENCE DES EMPRUNTS À L'ANGLAIS SUR LE
VOCABULAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE »

Admis à soutenir

« le 17 » avril 2024

Par l'étudiante du groupe MLf 08-20

de la faculté de philologie romane

et de traduction

du programme de formation professionnelle

Langue et littérature française, langue

seconde, traduction

spécialité 035 Philologie

Velyka Marta

Chef du département de

langues romanes

Directeur de recherche:

Candidate ès sciences philologiques, maître
de conférences Diachenko N. L.

_____ Ruban V. O.

Note _____

Quantité de points _____

Note ECTS _____

KYIV – 2024

ВПЛИВ ЗАПОЗИЧЕНЬ З АНГЛІЙСЬКОЇ МОВИ НА ЛЕКСИЧНИЙ ФОНД ФРАНЦУЗЬКОЇ МОВИ

Ключові слова: запозичення, лексика, англіцизм, словниковий склад, лексичний фонд, проникнення, асиміляція.

У цій праці проведено дослідження мовної взаємодії англійської та французької мов. Одним із найбільш помітних наслідків цієї взаємодії є зростання впливу запозичень з англійської мови на словниковий склад французької мови. У ході дослідження розкрито цей вплив, завдяки поглибленому аналізу аспектів цієї мовної еволюції, включаючи її причини, прояви та соціокультурні наслідки. Дійшовши висновку, як ці запозичення впливають на структуру, семантику та самобутність французької мови. Виявлено також в ході дослідження ставлення носіїв французької до англіцизмів в повсякденному мовленні та інших сферах їх вживання. Вивчаючи механізми та соціально-історичні чинники, які призвели до все більшого використання англійських термінів у французькому лексиконі, можна побачити значний вплив соціально-культурного, економічного та політичного контекстів, які сприяють цьому лінгвістичному процесу. Проаналізувавши різні категорії лексичних запозичень у французькій мові, вивчивши їхній вжиток, сфери вживання та розвиток, було класифіковано ці запозичення відповідно до їх походження, використання у французькій мові. Ця робота містить оцінку соціолінгвістичних наслідків цього впливу на сприйняття та використання носіями французької мови. Туди ж належить вплив на мовне розмаїття, культурну самобутність і ставлення франкомовних носіїв до запозичень з англійської. Ця тема є надзвичайно актуальною в контексті зростаючої глобалізації та переважання англійської мови як мови міжнародного спілкування. Таким чином, це дослідження може сприяти кращому розумінню сучасної лінгвістичної динаміки та надати просвітницькі погляди на виклики та можливості, які створює взаємодія між французькою та англійською мовами у франкомовному лінгвістичному середовищі.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
CHAPITRE 1. BASES THÉORIQUES DES ÉTUDES DES EMPRUNTS À L'ANGLAIS DANS LA LANGUE FRANÇAISE	9
1.1 Racines de l'anglicisation du vocabulaire français.....	9
1.2 Causes des emprunts.....	12
1.3 Arrivée successive des emprunts anglais au français.....	14
1.4 Influence de la langue française sur l'anglais.....	15
1.5 Dispositif d'enrichissement de la langue française.....	18
Conclusion du Chapitre 1.....	20
CHAPITRE 2. INFLUENCE DES EMPRUNTS À L'ANGLAIS SUR LA LANGUE FRANÇAISE.....	22
2.1 Phénomène de l'emprunt linguistique.....	23
2.2 Catégories des anglicismes.....	23
2.2.1 Anglicismes lexicaux.....	23
2.2.2 Anglicisme sémantique.....	23
2.2.3 Calques.....	24
2.2.4 Anglicisme morphologique	25
2.2.5 Anglicisme phonétique.....	26
2.2.6 Anglicisme graphique.....	26
2.2.7 Anglicisme phraséologique.....	26
2.2.8 Anglicisme hybride.....	26
2.3 Emprunts dans les deux sens : français-anglais-français.....	27

2.3.1 Faux anglicismes ou pseudo–anglicismes.....	28
2.3.2 Anglicismes en –ing.....	29
2.3.3 Anglicismes exotiques.....	30
2.4 Anglicismes adoptés par les Français.....	31
2.5 Anglicismes adoptés par les Québécois.....	32
Conclusion du Chapitre 2	34
CONCLUSION GÉNÉRALE	36
BIBLIOGRAPHIE	38
DICTIONNAIRES	40
SOURCES D’ILLUSTATIONS	41
ANNEXE A	41
ANNEXE B.....	42

INTRODUCTION

La cohabitation des langues est une réalité incontournable dans un monde de plus en plus connecté, où les échanges culturels et commerciaux transcendent les frontières linguistiques. L'une des conséquences les plus visibles de cette interaction linguistique est l'influence croissante des emprunts à l'anglais sur le vocabulaire de la langue française. Ce phénomène, largement discuté et parfois controversé, suscite un intérêt grandissant parmi les linguistes, les sociolinguistes et les spécialistes de la communication.

Ce mémoire de recherche se propose d'explorer en profondeur cette influence des emprunts à l'anglais sur le vocabulaire de la langue française. À travers une analyse approfondie, nous examinerons les différents aspects de cette évolution linguistique, y compris ses causes, ses manifestations et ses implications socioculturelles. Nous chercherons à comprendre comment ces emprunts affectent la structure, la richesse sémantique et l'identité de la langue française, ainsi que les attitudes des locuteurs à leur égard.

En définitive, cette recherche vise à contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques linguistiques contemporaines et à fournir des perspectives éclairantes sur les défis et les opportunités que présente l'interaction entre le français et l'anglais dans le paysage linguistique francophone.

L'objectif principal de ce mémoire de recherche est d'explorer en profondeur l'influence des emprunts à l'anglais sur le vocabulaire de la langue française. Cette recherche vise à :

1. Identifier les mécanismes et les facteurs sociohistoriques qui ont conduit à l'adoption croissante de termes anglais dans le lexique français. Cela implique de comprendre les contextes socioculturels, économiques et politiques qui favorisent cette influence linguistique.

2. Analyser les différentes catégories d'emprunts lexicaux en français, en examinant leur fréquence, leur distribution et leur évolution dans le temps. Il est essentiel de classifier ces emprunts en fonction de leur origine, de leur utilisation et de leur acceptation dans la langue française.

3. Évaluer les implications sociolinguistiques de cette influence sur la perception et l'utilisation de la langue française par les locuteurs natifs et les apprenants. Cela inclut l'impact sur la diversité linguistique, l'identité culturelle et les attitudes linguistiques des francophones.

4. Examiner les attitudes des différents acteurs linguistiques à l'égard de cette évolution du vocabulaire français. Cela comprend les linguistes, les écrivains, les enseignants et le grand public, et nécessite une analyse des débats et des controverses entourant l'usage des anglicismes en français.

Ce thème est d'**une actualité** brûlante dans le contexte de la mondialisation croissante et de la prépondérance de l'anglais comme langue de communication internationale. L'influence des emprunts à l'anglais sur le français est particulièrement visible dans des domaines tels que la technologie, le commerce, la culture populaire et les médias. Cette réalité soulève des questions importantes sur l'avenir de la langue française en tant que langue véhiculaire et sur son rôle dans la préservation de la diversité linguistique et culturelle.

Les principales tâches de cette recherche comprennent :

- La collecte et l'analyse de données linguistiques à partir de corpus spécialisés, permettant d'identifier et de classer les emprunts à l'anglais en français.
- La réalisation d'enquêtes sociolinguistiques pour évaluer les attitudes des locuteurs natifs et des apprenants à l'égard des anglicismes.
- L'examen de la littérature académique et des débats publics sur ce sujet pour contextualiser et interpréter les résultats de la recherche.
- La rédaction d'une synthèse complète des conclusions et des recommandations basées sur les analyses effectuées.

Cette recherche adopte une approche multidisciplinaire, combinant des méthodes d'analyse qualitative et quantitative.

Elle s'appuie sur :

- L'utilisation de corpus linguistiques spécialisés pour examiner la fréquence et la distribution des emprunts à l'anglais en français.

- Des enquêtes sociolinguistiques pour recueillir des données sur les attitudes et les perceptions des locuteurs.
- Des analyses qualitatives approfondies des discours académiques, médiatiques et publics sur le sujet.

La valeur pratique de cette recherche réside dans sa contribution significative à une meilleure compréhension des dynamiques linguistiques contemporaines et à la promotion d'un dialogue informé sur les défis et les opportunités liés à l'interaction entre le français et l'anglais dans le paysage linguistique francophone. Elle fournit des insights précieux pour les décideurs politiques, les éducateurs et les professionnels de la communication afin d'élaborer des stratégies pertinentes pour préserver la vitalité et l'identité du français dans un contexte mondialisé. En identifiant les tendances linguistiques et en comprenant les attitudes des locuteurs, cette recherche vise à soutenir le développement de politiques linguistiques et éducatives adaptées qui favorisent la diversité et la richesse linguistiques.

Dans le premier chapitre, en se penchant sur l'évolution du lexique français à travers l'intégration d'emprunts lexicaux à l'anglais, nous identifions les principaux domaines lexicaux affectés par ces emprunts, tels que la technologie, la culture populaire et les affaires, ayant également examiné les mécanismes de formation lexicale qui sous-tendent ces emprunts, ainsi que les motivations socio-culturelles qui les alimentent.

En analysant les données recueillies à partir de corpus linguistiques et d'enquêtes sociolinguistiques, nous constatons une prépondérance croissante d'emprunts à l'anglais dans le lexique français contemporain. Nous observons également une variété de stratégies d'adaptation et d'intégration de ces emprunts dans la langue française, allant de la phonétique à la morphologie. En outre au centre de l'attention est une évaluation de l'acceptation et l'usage de ces emprunts par les locuteurs natifs, ainsi que leur impact sur la diversité et la vitalité de la langue française.

Ce chapitre met en évidence l'ampleur et la nature des emprunts lexicaux à l'anglais dans le vocabulaire français, ainsi que leur rôle dans l'enrichissement et la transformation de la langue. On a souligné l'importance de prendre en compte les dimensions socio-linguistiques dans l'étude de ce phénomène, afin de mieux comprendre son impact sur la communauté linguistique francophone.

Dans le deuxième chapitre, il était exploré les implications socio-linguistiques des emprunts lexicaux à l'anglais sur la langue française et sur sa communauté linguistique. Ayant de plus examiné les attitudes et les perceptions des locuteurs natifs à l'égard de ces emprunts, ainsi que leur influence sur la construction de l'identité linguistique et culturelle.

En analysant les données issues d'enquêtes sociolinguistiques et d'études qualitatives, on met en lumière les divergences d'opinions et les débats entourant l'usage des emprunts à l'anglais dans la langue française. On a révélé les tensions entre la préservation de la langue française et l'ouverture à l'influence de l'anglais dans un contexte de mondialisation linguistique. Enfin, nous examinons les stratégies de régulation et de normalisation linguistique mises en place pour gérer l'incorporation des emprunts lexicaux à l'anglais dans la langue française.

Ce chapitre met en évidence les défis et les enjeux socio-linguistiques posés par l'intégration des emprunts lexicaux à l'anglais dans le lexique français. Il était souligné l'importance d'une approche équilibrée qui tienne compte à la fois des dynamiques de la langue et des aspirations identitaires des locuteurs natifs.

En conclusion, cette étude approfondie de l'influence des emprunts lexicaux à l'anglais sur le vocabulaire de la langue française met en lumière la complexité de ce phénomène et ses implications socio-linguistiques. Nous avons constaté que les emprunts à l'anglais contribuent à enrichir le lexique français tout en suscitant des débats et des réflexions sur l'identité linguistique et culturelle de la France. Il apparaît donc essentiel de poursuivre les recherches dans ce domaine afin de mieux comprendre les dynamiques de l'évolution linguistique dans un monde de plus en plus interconnecté.

Le travail se compose de 45 pages, de chapitre 1 et chapitre 2, de bibliographie et de conclusion.

Bibliographie liste 25 sources bibliographiques utilisées pour la recherche.

Sources d'illustrations contiennent des exemples des anglicismes.

Annexes. Cette partie contient les documents pertinents pour la recherche.

CHAPITRE 1

BASES THÉORIQUES DES ÉTUDES DES EMPRUNTS À L'ANGLAIS DANS LA LANGUE FRANÇAISE

1.1 Racines de l'anglicisation du vocabulaire français

L'emprunt de mots anglais au français est devenu un des faits importants de l'histoire moderne de notre langue, qu'on l'approuve ou qu'on le déplore. L'anglicisation croissante du vocabulaire français en France est une critique que nous adressent les Québécois et certains de nos partenaires de la francophonie. D'un autre côté, il y a des gens qui soutiennent qu'il s'agit d'un processus normal et souhaitable d'évolution et d'enrichissement de la langue (l'anglais, par exemple, dit-on qu'il ne s'est pas enrichi au fil des siècles du nombre de mots français ?). Ces positions s'appliquent cependant rarement à l'analyse linguistique du phénomène de l'emprunt. Notre objectif n'est pas de condamner ou de légiférer au nom d'un quelconque fétichisme sur la "pureté" de la langue, mais simplement d'identifier quelques données objectives qui peuvent être dérivées de la théorie du signe linguistique pour étayer la pensée et les positions adoptées dans ce domaine [25, p.132].

Si l'on veut pouvoir mesurer l'impact de ce phénomène et prendre parti dans sa propagation, il est vraiment important non seulement de s'interroger sur les liens sociolinguistiques entre le français et l'anglais dans le monde moderne, mais surtout de le comprendre au niveau linguistique. . . niveau lui-même, c'est-à-dire en considérant quels mécanismes du langage mettent en œuvre des emprunts lexicaux et quelles fonctions ils remplissent [3, p.45].

Évidemment, l'emprunt est le résultat d'une interférence entre deux langues, et donc l'emprunt n'existe que dans la mesure où les deux langues sont en contact par l'intermédiaire d'un nombre plus ou moins grand de locuteurs plus ou moins bilingues. Plus il y a de contacts, plus les risques d'intervention pratique sont grands et, en théorie, nous assisterons à davantage d'emprunts. Il faut cependant distinguer les interventions qui se produisent simplement entre individus lorsqu'ils sont en situation bilingue, et les interventions qui

dépassent les circonstances de leur naissance et font partie des habitudes de la communauté linguistique parce qu'institutionnalisées pour des individus qui ne le sont pas. participer au bilinguisme. C'est à cette deuxième catégorie d'intervention que nous donnons un nom conditionnel. Par conséquent, l'emprunt se produit lorsqu'une unité lexicale d'une langue étrangère est introduite et maintenue dans le système linguistique par des locuteurs natifs en dehors des conditions d'interférence. C'est ainsi qu'on prononce des mots du lexique "français" : *parking, design, poster*, etc. [28] sont des emprunts à la langue anglaise, car ces mots sont utilisés même et surtout par la masse des francophones qui ne connaissent pas l'anglais et qui ne (ou presque jamais) se retrouvent dans une situation de communication bilingue français-anglais. Il convient donc de s'interroger sur le statut et les fonctions de l'emprunt précisément au niveau de son usage par les monolingues [8, p.167].

La première observation qu'il faut faire est que, contrairement à l'opinion moderne, l'emprunt d'un mot à une langue étrangère n'est pas un emprunt global du signifié et du signifié de ce mot. Cela consiste à emprunter un signifiant avec une et une seule de ses significations (l'acceptation) et dans un seul champ sémantique. Il existe aussi des cas où l'emprunt n'est qu'approximatif au niveau de ce qui est indiqué et ne correspond à aucun sens. le stationnement indiqué dans la langue d'origine n'existe pas en langue anglaise au sens de "parking area" ; démarreur dans le domaine automobile ne signifie pas "accélérateur", mais "démarreur", [26] etc. Ainsi, le mot "design" entrerait dans la langue française avec son sens nouvellement acquis d'"esthétique industrielle", sans entrer dans la langue française dans l'ancien et des significations anglaises plus courantes : *dessin, plan, projet. , intention, modèle, créer*, etc. [27] ; le mot poster est entré dans notre langue pour désigner un certain type d'images et de supports textuels, considérés comme des éléments décoratifs ou artistiques, sans que sa signification plus générale et plus générale dans la langue anglaise poster, entre en concurrence avec les mots français existants (plakat, panneau, panneau d'affichage, etc.); le mot leasing a été emprunté pour désigner un certain type de location-achat de biens immobiliers, mais pas dans ses acceptions généralement acceptées dans la langue anglaise : location, bail, tenancy, etc [30]. On pourrait étendre cette observation à tous les emprunts récents du français vers L'anglais dans l'Europe francophone (ce serait moins vrai au Canada, où le français et l'anglais sont en contact direct). En résumé,

l'emprunt transfère le signifiant d'un signe et l'un de ses sens d'une langue à une autre, sans transférer l'ambiguïté et le sens de ce signe [7, p.11].

J. Darbelnet voit dans cette réduction de la polysémie une des raisons du succès des emprunts. Le sujet parlant, dit-il, est intrinsèquement opposé à la polysémie des signes et voudrait que le langage soit une “nomenclature” (au sens saussurien du terme) : un mot pour un concept ; concept pour le mot. Le caractère strictement univoque du prêt satisferait, selon lui, ce désir inconscient. Et nous voyons les avantages pratiques et idéologiques de l'emprunt. La réalité est disséquée et nommée avec le luxe d'une précision terminologique, ne laissant aucune place à l'ambiguïté ou à la confusion dans les sphères terminologiques (de ce point de vue, dans les sphères scientifiques et technologiques, les anglicismes jouent à peu près le même rôle que les mots grecs et latins auparavant).) : Un parking est un endroit bien caractérisé où sont garées les voitures, tandis que le terme stationnement fait référence non seulement à un espace désigné, mais aussi à l'acte de garer, non seulement aux voitures, mais aussi à tout objet capable de se déplacer, etc. ; l'affiche ne se présente pas comme un morceau de papier contenant des informations pragmatiques, mais plutôt comme un objet d'art, ce dont l'affiche est incapable, puisqu'elle sert aussi prosaïquement à informer (par la réflexion), elle peut être laide, n'avoir aucune image, etc. ; un scanner pour quiconque a déjà entendu le nom de cette machine dans son contexte est un outil de technologie médicale qui ne peut être confondu avec aucun autre dans aucun domaine sémantique ; il en va de même pour le buzzer ou le gazouillis des chaînes haute fidélité. Un Français qui court sait instinctivement qu'il pratique un sport selon la mode de son temps et ne le confondra pas avec d'autres activités comme “courir”, “s'entraîner” ou encore “faire du jogging” [29] , ce qui était pratiqué par ses ancêtres. C'est pourquoi il ne portera pas un “survêtement”, mais une combinaison d'entraînement, terme désignant un type de vêtement de sport étroitement limité dans le temps et dans l'espace... On pourrait multiplier les exemples à l'infini. Concentrons-nous sur les deux derniers, car ils attirent notre attention sur les limites des bénéfices de l'emprunt. Si l'utilisation de termes comme jogging ou entraînement agace le puriste francophone, c'est bien sûr parce qu'il perçoit ce mélange de conformisme et d'élitisme que nous avons appelé, pour emprunter un mot de l'anglais, le “snobery” [31]. Si, en revanche, il provoque aussi un amusement avec une légère teinte de condescendance chez

quiconque connaît assez bien l'anglais, il c'est qu'ils peuvent faire un certain nombre de remarques [15, p.77].

Le plaisir vient bien sûr de la façon dont les compatriotes interprètent comme des termes spécifiques, avec une définition stricte, des mots qui dans la langue originale sont des termes du langage courant, généralement ambigus et donc trouvés dans un contexte sémantique et très diversifié. C'est surprenant : un linguiste ne peut s'empêcher de se demander si les avantages de l'unicité des mots empruntés sont si importants. En fait, il est obligé de dire que si tel était le cas, toutes les langues bénéficieraient également de multiples emprunts. Il serait tout à fait raisonnable, par exemple, que l'anglais emprunte des mots au français pour désigner de nouvelles réalités que le français désigne avec des mots anglais. Or, on constate que si le français emprunte de nombreux mots à l'anglais, l'inverse n'est pas vrai. Un anglophone conceptualise de nouveaux concepts à l'aide de signes existants dans sa langue ; et cela ne semble pas affecter la pensée des anglophones. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la pensée créative et innovante des Américains ne semble pas moins vigoureuse que celle des Français, même s'ils utilisent des signes ambigus de l'anglais courant pour désigner l'innovation (que ce soit dans la science, l'électroménager, la mode ou les murs, etc. .) [13, p.339].

Lors de la conférence déjà évoquée plus haut, J. Darbelnet a souligné qu'il y a des raisons de réfléchir aux conséquences de l'emprunt non seulement sur la langue, mais aussi sur la pensée des gens. Et en fait, nous ne pouvons ignorer qu'il existe un lien étroit entre le langage et la pensée. Ainsi, en s'interrogeant sur la nature de cette relation, on peut utilement mesurer les avantages et les inconvénients de l'emprunt de masse [3, p.46].

1.2 Causes des emprunts

Les principales raisons des emprunts linguistiques sont les guerres, le commerce et la colonisation. Quand on regarde la carte de l'Europe, on remarque que les pays voisins de la France, dont la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Italie, ont apporté beaucoup plus de mots au français que les autres pays. Par exemple, Grande-Bretagne (2 515 mots), Italie (1 198 mots), Allemagne et Autriche (546 mots), Espagne (476

mots), Pays-Bas (249 mots) et Portugal (117 mots). A ces exemples, il faut ajouter les cas de l'occitan (479 mots) dans le sud de la France, du franco-provençal (42 mots) à l'est et du catalan (18 mots) en Espagne. À l'exception de la Russie (97 mots), d'autres pays ont contribué significativement moins de mots au français en raison de leur langue nationale, notamment la Norvège (16), la Suède (24), le Danemark (7), l'Irlande (10), la Slovaquie (5), Serbie (4), Grèce moderne (7), Albanie (2), Ukraine (1), Estonie (1), etc [12, p.257]. Il est donc tout à fait normal que des pays voisins échangent des mots, généralement dans le cadre de guerres ou de relations commerciales, à moins que la colonisation ne parvienne d'une manière ou d'une autre à ignorer la distance au point que ce soient les colonisateurs qui s'installent de force dans un autre pays lointain afin de s'approprier ses richesses. A cette époque, des mots régionaux individuels désignant des réalités locales peuvent être intégrés dans la langue des colonisateurs. Lorsque la France commença à coloniser le nord de l'Afrique ou la Grande-Bretagne le sud d'un même continent, ce n'était pas la proximité géographique qui jouait, mais le rapport de force, sinon la guerre. De plus, de nombreux emprunts sont utilisés pour désigner les réalités de la guerre ou les réalités locales. Après intégration ou assimilation dans la langue cible, l'emprunt - lorsqu'il est encore identifiable - n'est plus perçu que par des spécialistes, généralement des philologues ou des linguistes. Cela s'applique à presque tous les emprunts anciens au latin, au franc, à l'arabe, à l'italien, etc. Ainsi, la question des emprunts linguistiques est un excellent reflet des diverses relations que les groupes humains ont entretenus ou entretiennent encore entre eux. Les emprunts reflètent une partie de l'histoire des peuples et des relations de pouvoir passées ou présentes, donc aussi l'histoire de leur langue. Il s'avère que les raisons des emprunts sont étroitement liées aux conditions socio-historiques, notamment politiques et économiques, qui provoquent l'évolution des situations sociolinguistiques. On sait par exemple que l'anglais contient un grand nombre de mots d'origine française, mais il ne s'agit pas d'un mouvement naturel d'échange entre le français et l'anglais, en effet c'est parce que les Vikings scandinaves devenus Normands sont devenus francophones avant la conquête de l'Angleterre. en 1066 après une invasion militaire. Au fil des siècles, la situation s'est inversée, notamment depuis le milieu du XXe siècle, où le prestige de la langue anglaise a suivi la montée en puissance socio-économique des États-Unis. Comme il est facile de le

constater, la langue ayant le statut socio-économique le plus bas emprunte presque toujours massivement à la langue ayant le plus de prestige et de pouvoir économique. Aujourd'hui, non seulement le français est fortement influencé par l'anglais dans son évolution, mais c'est également le cas d'un très grand nombre de langues, qu'il s'agisse du portugais, de l'allemand, du suédois, de l'hindi, du japonais, etc [18, p.224].

1.3 Arrivée successive des emprunts anglais au français

Jusqu'au XXe siècle, les emprunts anglais au français n'ont jamais été imposés à forte dose. La linguiste française Henriette Walter admet que l'anglais reste "un ancien compagnon de voyage". En effet, depuis neuf siècles la relation entre l'anglais et le français a été "intime", alors que l'échange entre les deux langues a toujours été déséquilibré, d'abord en faveur du français et aujourd'hui en faveur de l'anglais. En effet, entre le XIe et le XVIIIe siècle, la langue française a transféré des milliers de mots vers la langue anglaise, et on peut dire qu'environ 60 % du vocabulaire anglais est d'origine française ou franco-latine. Cependant, à partir du milieu du XVIIIe siècle, lorsqu'un nombre important de mots anglais s'implantent dans la langue française, le processus change. Puis, à partir du milieu du XXe siècle, la tendance s'est nettement accélérée, cette fois depuis les États-Unis d'Amérique [24, p.99].

Autrement dit, la véritable contribution de l'anglais à l'histoire du français est récente. On pourrait même dire qu'avant le XVIIe siècle l'influence de la langue anglaise était négligeable : 8 mots au XIIe siècle, 2 au XIIIe, 11 au XIVE, 6 au XVe, 14 au XVIe, puis 67 au XVIIe, 134 au 18ème, 377 au 19ème et... 2150 au 20ème siècle [11, p.60].

Tous les emprunts ont été intégrés au français dès le XVIIIe siècle : aujourd'hui on ne les perçoit plus comme des mots anglais : *est* (< *est*), *nord* (< *nord*), *ouest* (< *ouest*), *sud* (< *sud*), *paletot* (< *paltok*), *port* (< *rad*), *contredanse* (< *country-dance*), *pingouin* (< *pinguyn*), *paquebot* (< *packet-boat*), *comité* (< *committee*), *bowling* (< *bowling green*), *intrus* (< *intrus*), *rosbif* et d'autres [32].

Il existe plus de 2 500 mots empruntés à la langue anglaise dans les dictionnaires français modernes. Cette liste pourrait être considérablement élargie dans le cas de lexiques

spécialisés. Le développement de la technologie et la domination anglo-américaine dans la science et la technologie modernes témoignent de la supériorité significative de la langue anglaise à l'échelle mondiale. Il est devenu la langue de transport du monde moderne, c'est-à-dire la langue des communications internationales aux niveaux commercial, culturel, scientifique, technologique et diplomatique (politique) [10, p.111].

Il y a plusieurs raisons à cet afflux massif de termes anglais vers le français, car il s'agit plus d'une frénésie semblable à celle que les Français connaissaient avec l'italien au XVIe siècle. Il existe bien sûr une civilisation américaine qui attire beaucoup les francophones et qui porte en elle des mots qui véhiculent cette civilisation-là. On ne peut cependant ignorer certaines raisons linguistiques [13, p.340].

1.4 Influence de la langue française sur l'anglais

L'arrivée de Guillaume le Conquérant, devenu roi d'Angleterre en 1066, est à l'origine de l'influence de la langue française sur l'anglais. En tant que duc de Normandie, il parlait naturellement français et normand. Après être devenu roi d'Angleterre, il donna de nombreuses terres à ses barons normands et des privilèges à ses ecclésiastiques. Depuis, le français s'est imposé parmi les élites, tandis que le vieil anglais, parlé depuis 500 ans, est resté la langue du peuple. Dès l'an 1100 on retrouve des documents écrits sur la présence de la langue française grâce à des dictionnaires étymologiques qui datent précisément l'apparition de mots nouveaux [18, p.224].

Ainsi, les mots comme cardinal, prison, justice, couronne (aujourd'hui couronne), ainsi que tout le vocabulaire aristocratique, militaire, juridique, religieux, etc., proviennent de cette période et témoignent de l'influence de la langue française [25, p.132].

Au XIe siècle, l'anglo-saxon était une langue écrite dotée d'une tradition littéraire et linguistique florissante qui coexistait avec la tradition latine. Lorsque les Normands envahirent l'Angleterre, ils introduisirent de nouvelles réalités dans l'organisation du gouvernement, de la culture et de l'art ; de nouveaux mots français et/ou normands se sont imposés naturellement en comblant le vide. Cependant, après la conquête normande, la

tradition anglo-saxonne s'est perdue et la langue anglaise a été pour ainsi dire refondue et réinventée [17, p.26].

L'influence de la langue française sur le destin de la langue anglaise fut significative et laissa sa marque indélébile, notamment dans le vocabulaire. Voici quelques exemples de mots issus de la langue franco-normande puis passés en anglais (anglo-saxon) [2, p.207].

Nous notons par exemple attraper et chasser, les deux ont la même origine, mais le premier *attraper* vient du *cachier* normand (*chasser*), le second *chasser* du *chasse* français ; *royal* est ajouté au mot réel du franco-normand, du français. Ainsi, des mots tels que *capture* (*chasse*), *salaire* (*salaire*), *gardien* (*surveillant*), *récompense* (*récompense*) et *mandat* (*garantie*) viennent de la langue franco-normande, alors comment le parisien le français a donné des mots comme *chasse*, *garantie*, *relation*, *tuteur* et *jauge* [37].

La noblesse anglaise a emprunté des titres au français (*prince*, *duc* < *duc*, *pair* < *pair*, *marquis*, *vicomte* < *vicomte* et *baron*), mais en a développé d'autres en moyen anglais : *king* (*roi*), *reine* (*reine*), *seigneur*, *dame* et *comte* (*comte*). Le vocabulaire administratif d'origine française comprend *comté*, *ville*, *village*, *justice*, *palais*, *hôtel particulier* (< *domaine*), *résidence*, *gouvernement*, *parlement*. On y retrouve aussi des mots issus du domaine de la religion (*sermon*, *prière*, *clergé*, *abbaye*, *piété*, etc.), du droit (*justice*, *jury*, *verdict*, *prison*, *grâce*, etc.), de la mode (*mode*, *col*, *bouton*, *atlas*, *ornement*, etc.), la cuisine (*déjeuner*, *dîner*, *sole*, *saumon*, *bœuf*, *veau*, *agneau*, *porc*, *saucisson*, *pigeon*, *biscuit*, *orange*, *huile*, *vinaigre*, *moutarde*, etc.) et l'art (*art*, *musique*, *image*, *cathédrale*, *colonne*, etc.) [33].

Quant aux mots anglo-saxons, certains ont été créés : *town*, *home*, *house* et *hall*. Ainsi, la langue anglaise a acquis de nombreux doublets dans le domaine lexical dont l'un des deux éléments est d'origine germanique, l'autre d'origine romane : *librairie*/*bibliothèque*, *cuisine*/*cuisine*, *mouton*/*mouton*, *trem*/*rivière*, *arrivée*/*arrivée*, *réservoir*/*réservoir*, *langue*/*langue*, *ville*/*ville*, *domaine*/*manoir*, *testament*/*testament*, etc [31]. Ces mots n'ont pas exactement le même sens, bien qu'ils désignent des réalités similaires. Par exemple, *mouton* (d'origine anglo-saxonne) désigne un animal sur pattes, et *mouton* (d'origine française) désigne de la viande cuite. *Bookstore* (d'origine anglo-saxonne) est une librairie, et *library* (d'origine française) est une bibliothèque. [30].

Au Moyen Âge, le vocabulaire anglais se transforme radicalement grâce aux emprunts au français franco-normand et surtout parisien. La noblesse et le clergé anglais, qui connaissaient généralement le français et l'anglais, ont introduit des mots français liés au gouvernement, à l'église, à l'armée, à la vie de la cour, ainsi qu'à l'art, à l'éducation et à la médecine. Un siècle après l'arrivée de Guillaume le Conquérant, plus de 1 000 mots normands avaient été introduits dans le moyen anglais. Plus tard, des mots français sont apparus, au nombre de plusieurs milliers (environ 10 000) [5, p.78].

Techniquement, un gallicisme est un emprunt au français dans une autre langue. L'anglais moderne utilise de nombreux gallicismes (y compris des expressions toutes faites), mais de nombreuses autres langues ont également utilisé ce processus d'enrichissement [7, p.14].

Le tableau ci-contre présente quelques gallicismes utilisés dans l'anglais moderne : *à la carte, à la française, bon appropriation, chef-d'œuvre, coup d'état, crème brûlée, entrecôte, joie de vivre, pièce de résistance*, etc [29]. Malgré l'anglomanie qui s'est répandue dans le monde francophone, l'anglais continue d'emprunter au français, mais sous une forme abrégée [11, p.98].

Sur une période de près de 900 ans, de 1066 à la Seconde Guerre mondiale, environ 25 000 mots français ou franco-normands ont été intégrés à la langue anglaise. Cela est dû en grande partie au fait que les deux tiers des mots anglais sont d'origine latine, française ou normande, ce qui rend l'anglais et le français assez proches linguistiquement, du moins dans le lexique, puisque la grammaire est restée anglaise [19, p.38].

Il convient de noter que certains faits linguistiques ont joué un rôle déterminant dans les relations entre les langues française et anglaise. On sait que l'anglais est une langue germanique (comme l'allemand et le néerlandais), tandis que le français est une langue romane (comme l'espagnol et l'italien). Sous cet aspect, on s'attend à ce que les deux langues soient distantes et hermétiques car elles n'ont pas la même origine. Cependant, du fait de l'influence de la langue française, l'anglais est devenu une langue largement romanisée dans son vocabulaire. De son côté, le français était auparavant fortement germanisé par le franc à l'époque romane, ce qui explique en partie les nombreuses similitudes lexicales surprenantes entre le français et l'anglais [6, p.145].

On ne doit pas oublier que la langue anglaise a toujours utilisé le latin et le grec pour obtenir les mots dont elle avait besoin. A cet égard, on constate aujourd'hui qu'une très grande partie du vocabulaire scientifique et technique anglais est d'origine gréco-latine, ce qui facilite l'acquisition du français en raison, on le sait, d'une affinité naturelle avec le latin et le grec. L'échange de mots entre l'anglais et le français reflète la qualité des contacts que les peuples ont eus tout au long de leur histoire. Quant à la langue française, les faits montrent que ces contacts étaient beaucoup plus étroits avec l'anglais, l'italien, le vieux germanique, l'arabe, l'allemand et l'espagnol. Cependant, tous les peuples qui parlaient ces langues étaient des voisins immédiats – souvent ennemis – des Français. La proximité géographique et les conflits militaires ont donc joué un rôle déterminant dans l'évolution des langues. La linguiste Henriette Walter a raison lorsqu'elle dit que l'anglais est un “ancien compagnon” depuis près de mille ans [19, p.38].

Depuis près de mille ans, la langue française a eu des contacts si fréquents, intimes et parfois si passionnés avec l'anglais qu'on est tenté d'y penser comme une longue histoire romantique, mêlant charmes et interdits [4, p.34].

Tout d'abord, il faut rappeler que la relation entre le français et l'anglais est un phénomène linguistique rare dans l'histoire, car une langue vivante (l'anglais) imprégnée à ce point par une autre langue vivante (le français) n'est pas un phénomène courant [6, p.146].

1.5 Dispositif d'enrichissement de la langue française

Pour rester vivante, une langue étrangère doit pouvoir exprimer le monde moderne dans toute sa diversité et sa complexité. Des milliers de concepts et de nouveaux produits apparaissent chaque minute sur notre planète, engloutie par la technologie et l'innovation, que nous devons être capables à la fois de comprendre et de nommer. En effet, les professionnels doivent être capables de communiquer avec précision dans leur propre langue, les traducteurs doivent traduire correctement les textes techniques vers le français et les citoyens doivent s'appropriier ces réalités, souvent très complexes, dans leur propre langue [13, p.339].

Bien entendu, la langue française est une langue très vivante, et l'adaptation de son vocabulaire à l'évolution du monde moderne s'effectue le plus souvent directement, dans des laboratoires, des ateliers ou des bureaux d'études. Mais pour éviter que dans certains domaines les professionnels soient contraints de recourir massivement à l'emploi de termes étrangers (notamment les anglicismes) qui ne sont pas compris de tous, il convient d'encourager et de faciliter la création de termes français pour indiquer les réalités d'aujourd'hui. hui : la production de terminologie en français est obligatoire [16, p.189].

C'est pourquoi, depuis plus de quarante ans, les pouvoirs publics français encouragent la création, la diffusion et l'usage de nouveaux termes [21, p.75].

Le système actuel, instauré par le décret du 3 juillet 1996 (récemment modifié le 25 mars 2015), a pour mission principale de créer des termes équivalents et des expressions nouvelles pour combler les lacunes du vocabulaire et indiquer en français les concepts et réalités. apparaissant sous des noms étrangers, le plus souvent anglo-américains, notamment dans les domaines économique, scientifique et technique [17, p.28].

La loi Toubon garantit à tout Français le droit d'utiliser sa langue dans divers domaines de la vie quotidienne, notamment l'éducation, le travail, les services publics et le commerce [24, p.99].

Conformément à l'esprit de cette loi et dans le but d'éviter l'usage massif de termes d'origine étrangère, notamment anglo-saxonne et anglo-américaine, dans les domaines scientifique et technique, les pouvoirs publics ont soigneusement étudié la possibilité d'équiper un système susceptibles de contribuer à l'enrichissement de la langue française dans le plus grand nombre de domaines spécialisés possible. Ce projet a été mis en œuvre grâce à la résolution du 3 juillet 1996 [8, p.167].

Les différents acteurs de ce système ont pour mission d'identifier les lacunes du lexique français dans la vie économique, les travaux scientifiques, les activités techniques, etc. et de créer des termes français servant à combler ces lacunes et à s'imposer ensuite dans les usages. Afin de faciliter l'application de cette terminologie, le décret la rend obligatoire après publication au Journal Officiel, dans tous les textes législatifs et réglementaires, ainsi que dans tous les documents et correspondances émanant des services et établissements publics de l'Etat [17, p.27]

Coordonné par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), le dispositif comprend notamment la Commission à l'enrichissement de la langue française, subordonnée au Premier ministre, à laquelle sont associés des experts dans les domaines scientifiques et des spécialistes des langues techniques (dont l'Académie des sciences), académiques, ainsi que des membres d'organismes de normalisation comme l'AFNOR (dont la mission est d'orienter et de coordonner l'élaboration des normes et de favoriser leur application) et les responsables de la politique linguistique en langue française des pays. Des experts de dix-neuf collèges situés dans différents ministères sont chargés de proposer à la Commission l'enrichissement des termes et expressions nécessaires qui apparaissent dans les langues étrangères et de les accompagner d'une définition [10, p.111].

“Dans ce système, l'Académie française se voit attribuer un rôle prépondérant, ce qui confirme le magistère qu'elle exerce sur la langue. Elle est en effet présente à différentes étapes du processus d'élaboration du terme.” [1, p.50].

Conclusion du Chapitre 1

Pour résumer le chapitre 1 nous pouvons constater que l'emprunt de mots anglais au français est un phénomène complexe qui suscite des débats passionnés quant à ses implications pour la langue et la pensée. Alors que certains considèrent l'anglicisation croissante du vocabulaire français comme une évolution naturelle et enrichissante, d'autres la voient comme une menace pour l'identité linguistique et culturelle. Cependant, une analyse approfondie révèle que les emprunts lexicaux ne se limitent pas à une simple appropriation de mots, mais impliquent également un processus de sélection et de modification sémantique.

La réduction de la polysémie dans les emprunts peut offrir une clarté terminologique précieuse, mais elle comporte également des risques de simplification excessive. Au-delà de son impact linguistique, l'emprunt peut également avoir des répercussions sur la pensée et la perception du monde. Le lien entre le langage et la pensée suggère que les choix linguistiques peuvent influencer notre manière de concevoir la réalité. En fin de compte, plutôt que de condamner ou de promouvoir l'emprunt de manière dogmatique, il est essentiel de comprendre ses mécanismes et ses implications dans un contexte sociolinguistique et cognitif plus large.

Les conséquences de cette relation linguistique unique entre le français et l'anglais ont été multiples. Non seulement elle a donné lieu à une symbiose lexicale profonde, mais elle a également influencé les domaines de la culture, de la gouvernance, de la religion, de l'art et de la vie quotidienne. Des expressions idiomatiques aux termes techniques, l'empreinte française dans la langue anglaise demeure omniprésente, témoignant de siècles d'interaction et d'échange entre ces deux langues.

Il est également important de souligner que cette relation linguistique n'est pas seulement le fruit du hasard, mais résulte des réalités politiques et géographiques de l'époque, marquées par des conflits, des alliances et des échanges culturels. La proximité géographique et les rivalités historiques ont joué un rôle déterminant dans la façon dont le français et l'anglais ont évolué ensemble au fil des siècles.

Ainsi, la longue histoire de l'anglais et du français est celle d'une romance linguistique, mêlant charmes et interdits, et façonnant la langue et la culture des deux peuples de manière profonde et durable.

CHAPITRE 2

INFLUENCE DES EMPRUNTS À L'ANGLAIS SUR LA LANGUE FRANÇAISE

2.1 Phénomène de l'emprunt linguistique

Pour comprendre le phénomène de l'emprunt, il faut d'abord comprendre la différence entre deux réalités sociolinguistiques : la langue et l'usage de cette langue. La langue correspond au système linguistique dont les composantes sont sémantiques, phonologiques, orthographiques, morphologiques et syntaxiques. L'usage du langage fait référence à des situations spécifiques de communication et nécessairement aux personnes qui l'utilisent, ainsi qu'aux représentations symboliques (croyances, idées, attitudes) qui guident leurs pratiques langagières. L'emprunt n'est pas le résultat d'une interférence passive entre des systèmes linguistiques. C'est grâce aux utilisateurs que les échanges linguistiques peuvent avoir lieu [8, p.167].

Il s'agit d'un processus par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent complètement ou partiellement une unité ou une caractéristique linguistique (lexicale, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue [19, p.38].

Il s'agit d'une unité linguistique ou d'une caractéristique d'une langue qui est entièrement ou partiellement empruntée à une autre langue. Même si elles sont largement utilisées depuis longtemps, les formes empruntées, compte tenu de leur origine, restent des emprunts. Ainsi, *gin, scout, football, babyboom, babysitter*, etc. [34] ne sont pas des mots d'origine française, mais plutôt des emprunts anglais qui font désormais partie du lexique français malgré leur manque d'adaptation au système français [22, p.91].

Selon Josette Rae-Debove, un anglicisme est “un mot qui appartient à la langue anglaise (d'Angleterre ou d'Amérique) et qui est passé en français, où il est utilisé comme d'autres mots, d'abord timidement, entre guillemets, en italique ou en commentaires, par quelques personnes, puis sans réserve et plus ou moins en masse.” [6, p.146].

2.2 Catégories des anglicismes

Le phénomène d'anglicisation de la langue française se manifeste à travers de nombreuses catégories d'emprunts à la langue anglaise [22, p.93].

Douze catégories d'anglicismes peuvent être distinguées dans la langue française :

1. anglicismes lexicaux,
2. anglicismes sémantiques,
3. calques,
4. anglicismes morphologiques,
5. anglicismes phonétiques,
6. anglicismes graphiques,
7. anglicismes phraséologiques,
8. anglicismes hybrides,
9. les allers-retours,
10. faux anglicismes ou pseudo-anglicismes,
11. anglicismes en -ing,
12. anglicismes exotiques

2.2.1 Anglicismes lexicaux. L'anglicisme lexical est l'emprunt le plus important à la langue anglaise. “Il s'agit d'un mot ou d'une expression anglaise empruntée telle quelle, c'est à dire sans changement d'orthographe dans la langue cible” (par exemple, dans le langage courant on a : *cowboy, drink, punch, kit, look, loop, pullover, spot, weekend* , etc [27]. En cela, dans le langage particulier de l'économie, on trouve : la *stagflation* : (l'état économique du pays, caractérisé par la stagnation de l'activité, de la production et de l'inflation des prix), le *chiffre d'affaires* : (le taux de rotation du personnel de l'entreprise) , *joint-venture* : (un regroupement d'entreprises visant la réalisation d'un projet commun), *start* : (phase initiale d'une entreprise, unité sociale), *coach* : (un manager responsable pour améliorer les compétences et la réussite professionnelle d'un individu ou d'une équipe) [2, p.207].

2.2.2 Anglicisme sémantique. L'anglicisme sémantique est un mot dont nous ne faisons qu'emprunter le sens. Il s'agit d'une catégorie d'anglicisme, peu utilisée en français, qui consiste à donner un nouveau sens, en l'occurrence anglais, à des mots français existants, mais qui en même temps ont connu une évolution différente. Comme le dit Josette Rae-

Debove, “ces emprunts cachés sont appelés emprunts sémantiques et sont souvent jugés comme de faux sens, des erreurs françaises. La violence est commise contre le langage, d'autant plus insidieuse qu'elle n'est pas formellement manifestée.” [9, p.54].

Jean Darbellet définit l'anglicisme sémantique comme “le phénomène par lequel un mot purement français acquiert un sens anglais.” Les anglicismes sémantiques sont “des mots français, très français, auxquels on a donné un sens anglais, et cette acquisition est bien entendu invisible car elle ne change pas la forme du mot.” [16, p.189].

L'anglicisme sémantique est beaucoup moins courant en français, et il s'agit le plus souvent d'un emprunt d'un sens ou d'un des sens anglais d'un mot qui en anglais a une forme historiquement très proche du mot français [1, p.51].

A cet égard, on peut donner un exemple de verbe qui appartient au langage commun, il s'agit de mise en œuvre. Le sens principal de ce verbe en français est “créer une réalité concrète, réaliser”, comme dans l'expression réaliser un projet. mais ce verbe français a emprunté un autre sens au verbe anglais to realise, dont la forme est très proche, il fait référence à la conscience de soi que l'on retrouve dans l'expression : il ne se rendait pas compte de ce qui lui arrivait [23, p.176].

On peut donc affirmer que “lorsqu'un sens nouveau est attribué à un mot existant, on parle d'un néologisme du sens ; Parmi les substituts dont la forme ou le “vêtement” appartient au français d'aujourd'hui ou d'hier et dont seul le sens ajouté est nouveau, on retrouve *compilation (best of)*, *pianoter (zapper)*, *dépliant (folder)*, *en salle (indoor)*, *replacement (outplacement)*, *foyer (clubhouse)*, *pigiste (free-lance)*, *numérique (digital)*, *échauffement (warm-up)*, *attirant/ séduisant (attractif)* [33].

L'anglicisme sémantique est une forme d'anglicisation très sophistiquée et peu transparente au niveau formel, qui risque parfois d'être méconnue des non-professionnels.

2.2.3 Calques. D'une manière générale, le calque consiste à transférer des caractéristiques spécifiques de la relation “signifiant/signifié” d'une autre langue vers une langue, c'est-à-dire que l'emprunt se caractérise par le remplacement du signifiant sans modification du signifié. C'est le résultat d'un processus de traduction dans lequel les éléments constitutifs de la forme anglaise sont remplacés par leurs équivalents français. Les mots composés modelés *after-shave*, *electric-chair*, *high-fidelity*, *sky-scraper*, *space-*

shuttle [34] représentent bien cette situation : les formes anglaises ont été scindées, puis traduites en créant de nouveaux signifiants en français [19, p.38].

Le calque est donc la traduction littérale d'un mot complexe, de telle sorte que la langue française non seulement signifie la même chose, mais conserve le même sens : *soucoupe volante* (*flying saucer*), *prêt-à-porter* (*ready-to-wear*), *contrôle des naissances* (*birth control*). Les phrases peuvent aussi créer des calques : *donner le feu vert* (*to give the green light*), *dites-le avec les fleurs* (*say it with flowers*), *cent pour cent* (*one hundred pour cent*) [35].

On peut aussi étendre la notion de calque aux mots simples et aux mots dérivés : le calque des dérivés devient beaucoup plus proche d'un mot français lorsque les formes des mots sont apparentées (ainsi *announcer* – *annonceur* est à la fois l'un et l'autre, et un vrai calque qui remplace le pseudo-anglicisme *speaker*). En termes simples, nous parlons de calque lorsque l'image originale est préservée ; ainsi *La Toile* (le réseau télématique mondial) un calque de *Le Web*, figuré de *La Toile* [6, p.146].

D'un autre côté, dans le langage économique, nous avons plusieurs niveaux d'anglais. Voici quelques exemples :

- *à bas prix* : (low cost) une entreprise dont l'offre commerciale repose principalement sur les prix les plus bas.
- *savoir-faire* (know how) l'ensemble des connaissances, expériences et méthodes accumulées par un individu ou une entreprise.
- *centre commercial* : (shopping center) ensemble de commerces de détail, comprenant généralement un ou plusieurs grands magasins et divers services (poste, banques, etc.), occupant un ensemble de bâtiments entourés de parkings dans une zone urbaine. ou à proximité (Au Québec, on dit aussi centres commerciaux).
- *recapitaliser* : (recapitalization) modifier le capital (d'une entreprise). Recapitaliser les entreprises nationalisées
- *sommet* : (sommet) conférence (internationale) au plus haut niveau avec les dirigeants suprêmes. Une rencontre, une rencontre au plus haut niveau [24, p.132].

2.2.4 Anglicisme morphologique. Les anglicismes morphologiques font référence à des inflexions (terminaisons : -ing, -man, -er, etc.) ajoutées à des mots

d'influence anglaise, tels que *debriefer* (quelqu'un qui n'a pas pu assister à une réunion), *booster* (une campagne publicitaire qui augmente les ventes, Recommandation officielle : relancer) et des mots auxquels est ajouté le suffixe *-ing* : *parking* (car park), *mailing* (to mail poster), qui sont également classés comme faux anglicismes [17, p.26].

L'anglicisme morphologique est une erreur due à l'utilisation incorrecte d'un nombre (coutumes), avant la formation d'un mot (direct pour direct ou lié à la terminaison (fin) [18, p.224].

2.2.5 Anglicisme phonétique. Ce type d'anglicisme se caractérise par l'emprunt de phonèmes à la langue anglaise et la prononciation de mots empruntés à l'anglais tout en conservant la prononciation anglaise. Il s'agit soit d'une "mauvaise prononciation d'un mot (ex : *input*, *take-off*, *chiffre d'affaires*, *joint-venture*)", soit d'un emprunt de certains phonèmes comme [iŋ] que l'on retrouve dans le suffixe *-ing* (*dumping*, *benchmarking*, *marketing*, *leasing*, etc.) [33, 22, p.93].

2.2.6 Anglicisme graphique. Cela signifie "un mot écrit sous une forme similaire à une forme anglaise (ex : *adresse e-mail*, *dance*, etc.) ou un mot qui ne suit pas les règles françaises de ponctuation et d'abréviations (ex : *ave.* pour *avenue*, *blvd.* pour *bd* à *boulevard*)." Cela implique l'utilisation d'une orthographe ou d'une typographie qui correspond à la langue anglo-saxonne [2, p.207].

2.2.7 Anglicisme phraséologique. Dans le cas de l'anglicisme phraséologique, on emprunte une phrase ou une image caractéristique de la langue anglaise. La phraséologie comprend généralement des ensembles de mots fixes : phrases, expressions, etc. Chaque langue a ses propres expressions, ses propres expressions idiomatiques et sa propre façon de décrire la réalité selon sa vision unique du monde. Par exemple, en français, on peut trouver des expressions anglaises telles que produit *made in France* au lieu de produit *fabriqué en France* (suivi du nom anglais du pays), *douze heures G. M. T.* (abréviation de l'anglais *Greenwich mean time*), acronyme de C. I. F. (Cost, Insurance and Freight) à la place de *Coût, Assurance, Fret*, *quatre heures p.m.* ou *P.M.* pour *seize heures*, etc [17, p.28].

2.2.8 Anglicisme hybride. Un anglicisme hybride consiste à construire une nouvelle forme en empruntant un mot, une forme et un sens à la langue anglaise auquel s'ajoute un élément français. Ainsi, cet anglicisme est une forme mixte qui combine un

élément emprunté à la langue anglaise et un élément à la langue française. On peut aussi emprunter un seul des éléments d'un mot composé : par exemple, *adresse e-mail* (de e-mail address) utilisée à la place d'une adresse courriel. Cependant, dans la plupart des cas, un suffixe français est ajouté au mot anglais : *dispatcher* (to dispatch : répartir, distribuer) ou *customiser* (to customize : RECOMM. OFF. : personnaliser). Ce type d'anglicismes peut être considéré comme une sous-classe de pseudo-anglicismes. Cf. faux anglicismes [23, p.167].

2.3 Emprunts dans les deux sens : français-anglais-français

Bernard Serkiglini affirme que : “On se plaint du trop grand nombre de mots anglais dans le français moderne. Beaucoup de mots en vieux français. Les Anglais sont des gens polis, ils nous rendent ce que nous leur avons prêté, et ce, depuis très longtemps. Le français était la langue officielle de l'Angleterre depuis 1066, lors de la conquête normande et jusqu'au milieu du XVe siècle. Ce n'est pas un hasard si au moins 40 % du vocabulaire anglais est d'origine normande, c'est-à-dire française.” Exemple. Lorsque nous jouions au palm, le serveur au service annonçait son service à son adversaire en criant : “Ici! ”. C'était très poli. Dans l'ancienne langue, la forme impérative du verbe garder était prononcée au temps, car elle se lisait ts. Lorsque les Anglais empruntaient le jeu et sa terminologie, ils entendaient tennis et, par exemple, tennis joueur, parce que vous savez que les Anglais ne disent pas joueur de tennis, donc nous ne le disons pas non plus en français. Quand Anglomania a introduit ce jeu en français, il a reçu un nouveau nom. Ce n'était plus une pomme, mais maintenant tennis. Un parfait exemple de ce petit jeu d'échange que jouent au-dessus de leurs têtes anglais et français. Bref sur le jeu de ping-pong [22, p.91].

Qu'entend-on par emprunt mutuel ? “Un cas typique est le suivant : le mot français est le passage du temps en anglais ; plus tard, désormais entièrement anglais, il est emprunté au français et revient donc au français.” [7, p.14].

Emprunter d'un côté à l'autre n'est souvent qu'une simple réappropriation. Les mots anciens qui n'ont pas survécu dans la langue française réapparaissent après une période plus ou moins longue sous forme d'emprunts à la langue anglaise, où ils poursuivent leur chemin

après leur importation par les Normands. Cela explique pourquoi de nombreux anglicismes ne sont que de vieux mots français perdus au fil des siècles. Il arrive aussi que la langue française les oublie. Alors quand ils reviennent, même si au niveau morphologique ils n'ont pratiquement pas changé, la langue française ne les reconnaît pas [3, p.47].

Même pour cette catégorie d'anglicismes, on peut trouver plusieurs exemples liés à l'économie :

Budget : (anglicisme aller-retour) : ETYM. 1764 ◊ Mot anglais, premier *sac du trésorier*, du vieux français *bougette*, diminutif de bouge (sac, valise). (1801) État prévisionnel et limitatif des revenus et dépenses (familles, groupes, entreprises, etc.).

Challenge (anglicisme aller-retour) : ETYM. 1884 ◊ Mot anglais *défi*, emprunté au vieux français *challenge* (discussion, chicane), forme populaire du latin *calumnia* → calomnie. Fig. C'est une tâche difficile que nous entreprenons pour gagner, comme s'il s'agissait d'un défi. Quelle est votre challenge ? [18, p.224].

2.3.1 Faux anglicismes ou pseudo-anglicismes. Les faux anglicismes sont “des inventions faites en France, formées de mots qui semblent être anglais, mais n'existent pas sous cette forme ni avec le même sens dans la langue anglaise.” [5, p.78].

Dans ces types d'anglicismes, il n'y a qu'une forme en anglais ; ni le signifiant ni le signifié ne l'est. Aussi, le formulaire peut même ne pas exister en anglais, mais peut simplement être créé en français à partir d'éléments anglais [19, p.38].

Il s'agit de “faux anglicismes” ou de “pseudo-anglicismes”, comme on appelle souvent des emprunts ou des créations de ce type. La raison de la formation de ces pseudo-mots anglais, inconnus des anglophones eux-mêmes, est la familiarité de certains éléments anglais, comme *ball*, *man*, *-ing*, *coat*, etc. Grâce à ces éléments : les Français ont inventé *le détenteur du record*, *jogging*, *motocross*, *pressing*, *brushing*, *auto-stop*, [36] qui ont le double inconvénient d'avoir un uniforme anglais et de ne pas être anglais, ce qui choque les bilingues et drôle pour tout le monde [5, p.79].

Autres exemples de faux anglicismes appartenant au domaine de l'économie et du commerce :

Mailing : recherche de clients à partir de documents envoyés par courrier ou par voie électronique (mailing électronique). La recommandation officielle de publipostage.

Marketer : appliquer des méthodes de marketing à (produit).

Sponsor/sponsoriser : financement à des fins publicitaires (entreprise, sport). Une entreprise qui sponsorise des compétitions sportives. Etre sponsor d'un industriel. Diffusion sponsorisée. Recommandation officielle du sponsor [24, p.99].

Un faux anglicisme dans une langue autre que l'anglais, en l'occurrence le français, est un mot composé d'au moins un lemme ou un morphème dont l'origine anglo-saxonne apparente conduit à attribuer à tort une étymologie anglaise à l'ensemble de la construction. Il s'agit donc d'une action inconsciente, d'un acte involontaire ou, mieux encore, d'un manque de familiarité avec certains éléments anglais [6, p.145].

2.3.2 Anglicismes en -ing. Les emprunts sont généralement des mots ou des racines de mots, mais parfois même des composants dépendants des mots, tels que des suffixes, sont empruntés [18, p.224].

C'est un suffixe commun à de nombreux noms d'origine anglaise, comme *camping*, *dumping*, *meeting*. Dans le troisième sens, l'article du Dictionnaire des anglicismes de Josette Rae-Debove et Gilbert Gagnon le définit comme "un suffixe utilisé pour former des noms en français, soit avec une racine anglaise ou pseudo-anglaise, soit avec une racine française comme dans *pressing* (teinturie). Il peut être considéré comme un emprunt (tiré du système des emprunts) ; emprunter des suffixes est un phénomène rare." [14, p.77].

Mais le sous-système -ing a eu et a toujours un tel succès auprès des Français qu'il a donné naissance à de nombreux faux anglicismes d'origine entièrement française, par exemple : *dancing*, *footing*, *forcing*, *lifting*, *parking*, *planning*, etc [31].

L'intégration du suffixe -ing est facile à démontrer, soit parce que – phénomène assez rare – la plupart des Français ont assimilé ce nouveau phénomène par adaptation, soit en raison de l'ampleur du processus d'emprunt et de création. Les recherches de Nicol C.W. Spence sur un corpus de 20 mots tirés de plusieurs articles et dictionnaires utilisés montrent que ces mots sont beaucoup plus courants dans les domaines du sport et des loisirs, de la technologie, des sciences naturelles et humaines, ainsi que du commerce et de la finance. , les médias et même les beaux-arts [14, p.77].

Les organismes soucieux de l'intégrité de la langue française ont tenté de franciser le suffixe -ing, en le remplaçant majoritairement par -age (ex : *aquaplanage*, *antidopage*,

caravanage, lissage, monitoring, etc.), [30] mais les résultats ont été très limités. promotion. En revanche, on observe le développement d'une autre tendance que "la création de dérivés de -ing à partir de racines purement françaises (cf. *bronzing, flouting, frotting, ramping*) et l'utilisation de mots anglais comme *brushing, lifting et zapping.*" [31, 11, p.98]

Ci-dessous nous donnerons des exemples qui font partie du domaine économique :

Benchmarking : procédure d'évaluation par rapport à un modèle reconnu, s'inscrivant dans la recherche de l'excellence (recommandation officielle de benchmarking) ;

Dumping commercial : pratique de vendre sur les marchés étrangers à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché intérieur, voire à des prix inférieurs au coût (recommandation officielle de prix commerciaux inférieurs) ;

Marketing : ensemble d'actions visant à analyser le marché actuel ou potentiel d'un produit ou d'un service et à mettre en œuvre des moyens pour satisfaire la demande ou, le cas échéant, pour stimuler ou accroître sa formation (recommandation officielle de marketing) ;

Leasing : forme de bail immobilier dont le propriétaire peut devenir propriétaire selon les termes du contrat (recommandation officielle Leasing). Acheter des locaux à louer. location;

Packaging : Une technique d'emballage qui prend en charge la présentation d'un point de vue publicitaire. Recommandation officielle d'emballage [12, p.257].

2.3.3 Anglicismes exotiques. Avant de définir l'anglicisme exotique, il faut distinguer l'anglicisme direct et indirect. On appelle un anglicisme direct un mot qui vient directement de la langue anglaise, comme *airbag, baby boom ou background* [10, p.111] En revanche, par emprunt indirect, nous entendons un mot que le français a emprunté à l'anglais, un mot que l'anglais lui-même a emprunté à une autre langue. Dans ce cas, la langue anglaise fait office de médiateur, même si ce mot est perçu par de nombreux utilisateurs comme un emprunt à l'anglais. Ainsi, le français a emprunté Kangaroo à l'anglais Kangaroo, mot que l'anglais lui-même a emprunté à un mot aborigène australien [13, p.339].

Ainsi, un anglicisme exotique est un emprunt indirect, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un mot qui appartient à la langue anglaise ou qui a été créé par celle-ci. Dans ce cas, l'anglais n'est que le porteur du mot [16, p.189].

Tout comme l'arabe, l'espagnol et le portugais, l'anglais était aussi porteur de mots venus de pays lointains : Australie, Polynésie et Asie.

Ainsi, le français n'a pas seulement emprunté à d'autres langues, mais il leur a aussi transféré de nombreux mots, parfois plusieurs centaines de mots pour certaines langues (allemand, néerlandais, espagnol, catalan, etc.). Le cas le plus frappant concerne la langue anglaise, qui contient environ 25 000 mots français [22, p.91].

2.4 Anglicismes adoptés par les Français

Les mots empruntés à l'anglais en France, en Belgique ou en Suisse sont également liés à des termes (récents) à la mode ou à des domaines très tendances qui sont principalement véhiculés par les médias : *baskets* (chaussures de sport), *briefing* (exposé verbal), *booker* (personne effectuant une réservation), *camping-car* (véhicule récréatif), *charter* (vol nolisé), *chewing-gum* (gomme à mâcher), *ferry* (traversier), *e-mail* (courriel), *kitchenette* (cuisinette), *parking* (parc de stationnement), *pull* (chandail), *pressing* (nettoyeur), *sponsor* (mécène), etc [25, p.132].

Étant donné que les Français ont généralement peu de contacts avec les anglophones, il existe peu d'anglicismes dans le registre commun du français et du français périphérique (Belgique et Suisse). Ils sont cependant beaucoup plus présents dans le français professionnel (commerce, marketing, politique, musique) et sont perçus comme une ouverture sur le monde et un élément de modernité. L'anglais, c'est “bon chic bon genre”. Les Français semblent peu enclins à franciser les anglicismes, sans oublier que la plupart d'entre eux se prononcent “français”, comme en témoigne le mot *ferry boat* en [fe-ri-botte] (anglais : [fe-ri-bôt]. Spécialistes du marketing à Paris leur imposent des mots anglais, tandis que les habitants du Québec, comme nous le verrons, ont recours aux mots anglais parce qu'ils les entendent toute l'année dans leur vie quotidienne et occupent une place presque exclusive [9, p.54].

2.5 Anglicismes utilisés par les Québécois

Au Québec, la situation en matière d'emprunt est différente. Premièrement, l'influence de la langue anglaise est beaucoup plus ancienne, puisqu'elle a commencé après 1763. Depuis cette époque, tout un vocabulaire est entré dans la langue des Canadiens. Les emprunts ont été provoqués par l'industrialisation, façonnée par les Britanniques puis les Américains [7, p.15]. Ainsi, la plupart de ces prêts sont liés à des réalités ordinaires, voire quotidiennes : bad luck (malchance), bargain (bonne affaire), blender (mélangeur), bum (voyou), chum (copain), cute (joli), draft (courant d'air), drill (perceuse), gun (pistolet/révolver), hose (tuyau d'arrosage), joke (blague), plaster (pansement adhésif), plug (prise de courant), sideline (second emploi), strap (courroie), slip (bordereau d'expédition), track (voie ferrée), wrench (clé anglaise), etc [20, p.285].

Paradoxalement, les anglicismes utilisés par les Français sont vivement critiqués par les Québécois, qui condamnent des mots comme *paniers*, *traversier*, *pressing*, *stationnement*, *week-end*, *pipeline* (prononcé [pajplajn]), etc., parce qu'ils utilisent *baskets*, *traversier*, *nettoyeur*, *parking*, *sortie*, *oléoduc*, etc [4, p.34]. Il s'agit évidemment de voir la paille dans l'œil d'un autre, alors que vous ne voyez pas le faisceau dans votre propre œil. Alors que les Français, les Belges et les Suisses prononcent les mots anglais “à la française”, les Québécois les prononcent “à l'américaine” [22, p.91].

Il faut noter que, parallèlement, les organismes officiels comme l'Office québécois de la langue française (OQLF) sont très réticents à accepter des mots d'origine anglaise ; ils le traquent systématiquement, de sorte que les Québécois semblent traduire beaucoup plus les mots anglais que les mots français. Cependant, dans des situations familières, la plupart des Québécois les utilisent abondamment et ignorent le plus souvent les recommandations de l'OQLF. Aussi, une autre différence entre les anglicismes européens et les anglicismes québécois ou acadiens est la fréquence de ces anglicismes. On estime que les anglicismes fréquemment utilisés par les francophones en Europe comptent un peu plus de 300 mots, notamment dans les domaines des médias et du divertissement, des sports et loisirs, du commerce et du travail, ainsi que d'Internet et de l'informatique [15, p.77].

Au Québec, il existe plus de 6 000 mots dans toutes les régions, et ces mots sont connus de presque tous les Québécois. Ainsi Le Colpron, dictionnaire des anglicismes, dans la 4e édition de 1998, en comptait 5 000. De nombreux Québécois francophones s'expriment

avec une facilité surprenante en utilisant les mots anglais qui ornent leur langue, alors qu'ils peinent à trouver des termes français équivalents lorsqu'ils ne les ignorent pas complètement. De manière générale, la solution du mimétisme linguistique est acceptée : on le sait, il est plus facile et plus pratique d'utiliser les mots qu'on entend autour de soi que de chercher des équivalents proposés par l'OQLF ou de recourir à la banque de dépannage linguistique, qui propose plus de 300 articles consultables facilement en ligne et entièrement gratuits. Mais, en même temps, comment pouvons-nous exiger une attitude différente lorsque les mots entrent pour la première fois dans la langue anglaise et sont utilisés presque immédiatement, alors que le travail des terminologues peut être appris bien plus tard, des semaines ou des mois après l'apparition d'un mot anglais [17, p.28].

Notons cependant que presque tous les anglicismes utilisés par les Québécois ne servent en aucun cas à combler des lacunes en français. Rappelons qu'il s'agit généralement de doublets dont le pendant français est souvent connu, compris, mais pas du tout utilisé. Les locuteurs natifs continuent de préférer les mots anglais aux offres formelles qui, en raison de leur fréquence d'utilisation, sont susceptibles d'être intégrées dans la norme locale. Pour la plupart des Québécois, un anglicisme, même s'il fait double emploi avec un équivalent français, est généralement accepté comme "normal" ; elle est alors liée à un réflexe qui n'est pas tant d'ordre linguistique que social, c'est-à-dire qu'elle correspond au souci de ne pas se démarquer des autres ou de ne pas ressembler à un "gendarme de la langue". Dans ce cas, la maxime suivante semble s'appliquer inéluctablement : " L'usage est toujours bon, même s'il est mauvais" [25, 133].

Ainsi, d'une part, l'usage généralisé des anglicismes par certaines élites québécoises est associé à une moindre scolarité et à l'appauvrissement de la langue française. En revanche, toute personne extérieure au milieu scolaire qui prétend corriger ses interlocuteurs en leur proposant un homologue français risque de les agacer grandement, au lieu de les amener à changer leur façon de parler [17, p.28].

Au Québec, le français peut encore être un projet de société, mais seulement lorsqu'il s'agit de son usage dans la sphère publique, car la qualité de la langue dans l'usage quotidien ne semble pas être une préoccupation majeure pour la plupart des Québécois [5, p.79].

En Amérique du Nord, chaque personne est libre de choisir son mode d'expression sans restrictions extérieures. Lorsque des organismes compétents comme l'Académie française en France ou l'Office québécois de la langue française au Québec proposent des termes de remplacement pour les anglicismes, il y a fort à parier qu'ils finiront par devenir un usage plutôt qu'une norme officielle. prévaloir. Autrement dit, la légitimation sociale, qui concerne la mise en usage de l'emprunt, risque de prévaloir sur la légitimation linguistique, qui repose sur l'adaptation et la conformité au système linguistique. Dans de nombreux pays et communautés locales, les linguistes ont noté que les locuteurs qui empruntent beaucoup ont tendance à accorder plus de valeur à la "langue d'emprunt" qu'à leur propre langue. De ce point de vue, les emprunts à l'anglais demeureront toujours un facteur important à considérer lors de l'analyse de la situation sociolinguistique au Québec [13, p.341].

Conclusion du Chapitre 2

Pour résumer tout énoncé au chapitre 2 il vaut dire que l'emprunt linguistique est un phénomène complexe qui témoigne des interactions dynamiques entre les langues et les cultures. Pour comprendre pleinement ce processus, il est essentiel de distinguer entre la langue en tant que système linguistique et son utilisation dans des contextes spécifiques de communication. L'emprunt ne se produit pas de manière passive, mais résulte de l'activité des locuteurs qui adoptent tout ou partie d'une unité linguistique d'une autre langue.

Ce processus d'emprunt peut être observé dans divers domaines de la vie quotidienne, de la culture au sport en passant par la technologie. Des mots et des expressions étrangers s'intègrent dans une langue donnée, reflétant ainsi les échanges culturels et les influences historiques. Les emprunts linguistiques ne se limitent pas aux mots eux-mêmes, mais peuvent également inclure des aspects phonologiques, sémantiques, syntaxiques et morphologiques.

Les différences d'approche entre les francophones européens et nord-américains quant à l'adoption et à la perception des anglicismes témoignent des nuances culturelles et historiques qui façonnent les attitudes linguistiques.

En France, les anglicismes sont souvent perçus comme des signes de modernité et d'ouverture sur le monde, notamment dans les domaines professionnels et médiatiques. Cependant, ils suscitent également des débats sur la préservation de la langue française et la

nécessité de promouvoir des alternatives linguistiques. En contraste, au Québec, où l'influence de l'anglais est plus ancienne et plus profonde, les anglicismes sont intégrés de manière plus répandue dans la langue quotidienne, malgré les efforts des organismes officiels pour les décourager.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour conclure toute information exposée on peut confirmer que la cohabitation des langues est une réalité incontournable dans un monde de plus en plus connecté, où les échanges culturels et commerciaux transcendent les frontières linguistiques. L'une des conséquences les plus visibles de cette interaction linguistique est l'influence croissante des emprunts à l'anglais sur le vocabulaire de la langue française. Ce phénomène, largement discuté et parfois controversé, suscite un intérêt grandissant parmi les linguistes, les sociolinguistes et les spécialistes de la communication.

Nous venons d'explorer en profondeur cette influence des emprunts à l'anglais sur le vocabulaire de la langue française. À travers une analyse approfondie, nous avons examiné les différents aspects de cette évolution linguistique, y compris ses causes, ses manifestations et ses implications socioculturelles. On est parvenu à une conclusion comment ces emprunts affectent la structure, la richesse sémantique et l'identité de la langue française, ainsi que les attitudes des locuteurs à leur égard.

En identifiant les mécanismes et les facteurs sociohistoriques qui ont conduit à l'adoption croissante de termes anglais dans le lexique français on voit la clarté des contextes socioculturels, économiques et politiques qui favorisent cette influence linguistique. Après avoir analysé les différentes catégories d'emprunts lexicaux en français, en examinant leur fréquence, leur distribution et leur évolution dans le temps nous avons classifié ces emprunts en fonction de leur origine, de leur utilisation et de leur acceptation dans la langue française.

Dans ce travail il est été fourni l'évaluation des implications sociolinguistiques de cette influence sur la perception et l'utilisation de la langue française par les locuteurs natifs et les apprenants. Cela inclut l'impact sur la diversité linguistique, l'identité culturelle et les attitudes linguistiques des francophones. On a également examiné les attitudes des différents acteurs linguistiques à l'égard de cette évolution du vocabulaire français ce qui comprend les linguistes, les enseignants et le grand public, et nécessite une analyse des débats et des controverses entourant l'usage des anglicismes en français.

En résultat, cette recherche est capable de contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques linguistiques contemporaines et à fournir des perspectives éclairantes sur

les défis et les opportunités que présente l'interaction entre le français et l'anglais dans le paysage linguistique francophone.

BIBLIOGRAPHIE

1. Académie Française. (2016, 10 septembre). Dire, ne pas dire. Néologismes & anglicismes.
2. Bogaards, P. (2008). On ne parle pas français: La langue française face à l'anglais. Bruxelles, Belgique: Duculot.
3. Bonnaffé, E. (1920). L'Anglicisme et l'angloaméricanisme dans la langue française (pp. 45-47).
4. Certa, P. (2001). Le Français d'aujourd'hui – une langue qui bouge. Paris, France: (pp. 32–34).
5. Crystal, D. (2000). English as a Global Language. Cambridge, Royaume-Uni: Cambridge University Press. (pp. 77-79).
6. Cziffra, M. (2013). Français et anglicismes: quand le français se met à parler anglais. (pp. 145-146).
7. Étiemble, R. (1991). Parlez-vous français? Paris, France (pp. 11–15).
8. Gilder, A. (1996). Et si l'on parlait Français? Paris, France (p. 167).
9. Goosse, A. (1975). La néologie française d'aujourd'hui. Paris, France (pp. 54–55).
10. Goose, A. (1975). La Néologie française aujourd'hui. Observations et réflexions. Paris, France: Conseil International de la Langue française. (p. 111).
11. Guiraud, P. (1965). Les Mots étrangers. Paris, France: Puf. (p. 98).
12. Josselin-Leray, A., & Roda Roberts, R. (2012). Le dictionnaire bilingue comme enjeu linguistique national. L'exemple du Dictionnaire Canadien Bilingue. *Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, 5, 257-258.
13. Larivière, V. (2018). Le français, langue seconde ? De l'évolution des lieux et langues de publication des chercheurs au Québec, en France et en Allemagne. *Recherches sociographiques*, 59(3), 339–341.
14. Loubier, C. (2011). De l'usage de l'emprunt linguistique. Montréal, Canada: Office québécois de la langue française.

15. Maillet, J. (2016). 100 de anglicismes à ne plus jamais utiliser. Paris, France: Le Figaro Littéraire. (pp. 77-79).
16. Monla, M. (2014). Sur l'anglais dans l'enseignement supérieur et la recherche. *Sciences de la société*, 91, 189-190
17. Pergnier, M. (1981). À propos des emprunts du français à l'anglais. *L'Information Grammaticale*, 11, 26-28.
18. Pergnier, M. (1989). Les anglicismes: danger ou enrichissement pour la langue française? Presses universitaires de France.
19. Pruvost, J., & Sablayrolles, J.-F. (2019). Les néologismes. Paris, France: Presses Universitaires de France. (p. 38).
20. Quillot, E. (2021). La Recommandation officielle de termes en France : une entreprise qui doit beaucoup aux enseignants. *Études de linguistique appliquée*, 3(203), 285-287.
21. Spence, N. C. W. (1976). Le problème du français. In *Le Français contemporain. Études et discussions* (pp. 75-77). München, Allemagne: Wilhelm Fink Verlag.
22. Stoichițoiu Ichim, A. (2018). Emprunts récents à l'anglais dans le lexique roumain du vêtement. *La linguistique*, 91-93.
23. Truchot, C. (2005). L'anglais comme « lingua franca » : observations sur un mode de majoration. *Cahiers de sociolinguistique*, 1(10), 167-168.
24. Walter, H. (1997). L'aventure des mots français venus d'ailleurs. Paris, France: Éditions Robert Laffont. (p. 99).
25. Walter, H. (2001). Honni soit qui mal y pense. L'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais. Paris, France: Laffont. (pp. 132-133).

DICTIONNAIRES

26. Académie française. (1992). Dictionnaire de l'académie française. (9e éd.). Paris: French et European Pubns
27. Dictionnaire anglais-français Linguee. Accès : [www. https://www.linguee.fr/](http://www.linguee.fr/)
28. Dictionnaire français Larousse. Accès : [www. https://www.larousse.fr/](http://www.larousse.fr/)
29. Dictionnaire français Le Robert. Accès : [www. https://dictionnaire.lerobert.com/definition](http://dictionnaire.lerobert.com/definition)
30. Dictionnaire francophone Wiktionnaire. Accès : [www. https://fr.wiktionary.org/wiki/Wiktionnaire:Page_d%E2%80%99accueil](http://fr.wiktionary.org/wiki/Wiktionnaire:Page_d%E2%80%99accueil)
31. Dubois, J. (1973). Dictionnaire du français contemporain. Paris: Libraire Larousse. 102p.
32. Goudaillier, J. P. (2001). Comment tu tchatches. Dictionnaire du français contemporain des cités. (3e éd.). Paris: Maisonneve et Larose.

SOURCES D'ILLUSTRATIONS**ANNEXE A****MOTS FRANÇAIS – ANGLICISMES GRAPHIQUES – MOTS ANGLAIS**

Adresse – adresse, adresse – adresse

Adulte – adulte – adulte

Approbation – consentement, consentement – consentement

Équipe – équipe – équipe

Conférence – conférence – conférence

Confort – confort – confort

Confortable – pratique – pratique

Connexion – connexion – connexion

Contrôle – contrôle, contrôle – contrôle

Correspondance – correspondance – correspondance

Danse – danse – danse

Dépôt – dépôt – dépôt

Inconvénient – inconvénient – désaccord

Développement – développement, développement – développement

affichage des prix

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Voir aussi : prix affiché

Équivalent étranger : posting

aide en ligne

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Assistance à distance immédiatement accessible.

Équivalent étranger : hot line (en), hotline

accord, n.m.

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Voir aussi : négociation, transaction

Équivalent étranger : deal

achat à domicile

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Équivalent étranger : home shopping

approvisionnement en ligne

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Gestion centralisée des acquisitions et des approvisionnements d'une entreprise sur une plateforme électronique.

Équivalent étranger : e-procurement

bouche à oreille électronique

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Technique mercatique reposant sur la transmission de proche en proche, par voie électronique, de messages commerciaux.

Note : Les expressions « marketing viral » et « marketing de propagation » sont à proscrire.

Voir aussi : bouche à oreille

Équivalent étranger : viral marketing

bouche à oreille

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition: l'exploitation Technique mercatique des messages circulant sur les consommateurs.

Voir aussi : bouche à oreille électronique

Équivalent étranger : buzz marketing, word of mouth marketing, WOMM

assistance-client, n.f. langage professionnel

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Service chargé, au sein d'une entreprise, de répondre aux difficultés des clients.

Équivalent étranger : help desk

autorisation d'exploitation

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Équivalent étranger : licensing

barattage commercial

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Technique de vente qui consiste à persuader les clients fidèles de renouveler rapidement leur équipement (par analogie avec une pratique du monde de la finance).

Équivalent étranger : churning (en

assistant de clientèle

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Équivalent étranger : customer assistant, customer support employee

centre commercial

Synonyme : parc commercial

Domaine : Économie et gestion d'entreprise-Urbanisme

Définition : Vaste ensemble commercial offrant une large gamme de magasins et de services, conçu et géré comme une même entité.

Équivalent étranger : retail park, shopping center (EU), shopping centre (GB), super center (EU), super centre (GB)

carte d'achat

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Carte de paiement permettant à une entreprise de régler les achats qui ne concernent pas directement la production, comme les fournitures ou le matériel de bureau.

Équivalent étranger : corporate purchasing card

centre d'affaires

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Définition : Lieu spécifique regroupant des entreprises, des services divers.

Équivalent étranger : business center (EU), business centre (GB)

bureau à domicile

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Équivalent étranger : home office, chef comptable

Domaine : Économie et gestion d'entreprise

Équivalent étranger : accounting manager

décollage, n.m.

Domaine : Économie générale

Définition : Phase de développement d'une économie au cours de laquelle l'évolution des mentalités, des événements politiques, des progrès techniques et des qualifications provoque l'apparition d'une croissance auto-entretenu. Équivalent étranger : take-off.